

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coopération culturelle Question écrite n° 15569

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les fonds récoltés, suite à la coopération entre le musée du Louvre et le futur musée d'Abou Dabi prévu à l'horizon 2012-2013. Elle a précisé que ce projet devrait rapporter un milliard d'euros à la France. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les réalisations envisagées grâce à ces fonds.

Texte de la réponse

L'utilisation des contreparties de l'accord conclu en mars 2007 avec l'émirat d'Abou Dabi pour la réalisation d'un musée universel sera réservée à des projets nouveaux, investissements ou acquisitions. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes contreparties prévues par l'accord intergouvernemental pour l'ensemble des prestations à fournir par la partie française.

RESSOURCES	
Nature	Montant
Utilisation du nom « Louvre »	400 M
Mécénat Louvre	25 M
Sous-total Louvre	425 M
Prestations Agence	165 M
Contreparties prêts	265 M
Sous-total Agence	430 M
Frais d'organisation des expositions	120 M
TOTAL	975 M

175 MEUR sur une somme totale de 400 MEUR ont d'ores et déjà été versés au musée du Louvre en contrepartie de l'usage de son nom. Des tranches de 62,5 MEUR seront ensuite transférées périodiquement. L'agence percevra 165 MEUR au titre de toutes les prestations d'assistance qu'elle conduira pour la réalisation du musée. La contrepartie de la mobilisation des collections pour les prêteurs (établissements publics, petits musées...), tant pour les prêts dans les galeries permanentes que pour les expositions temporaires (respectivement 190 MEUR sur dix ans et 75 MEUR sur quinze ans), devra faire l'objet d'une charte de répartition, qui devra être débattue par le conseil scientifique et le conseil d'administration de l'Agence, et

recevoir l'accord explicite du ministère de la culture et de la communication. Les sommes versées à l'établissement public du musée du Louvre doivent permettre le financement du grand programme d'investissement envisagé par le ministère de la culture et de la communication et le musée du Louvre dans les années à venir, connu sous le nom de plan « Louvre 2020 ». Le premier pilier de ce plan est la réalisation d'un pôle de réserves pour abriter les collections des musées nationaux menacées par la crue centennale de la Seine, et au premier chef celles du Louvre. Le second pilier de ce plan est constitué d'un ensemble de projets propres au musée du Louvre qui ont pour ambition de conforter la dynamique qui est la sienne et sa position de plus grand musée du monde. Ces projets répondent à trois objectifs : A. Renforcer l'ouverture de cet établissement sur le monde et son caractère de musée universel : le projet d'ouverture de nouvelles salles consacrées aux arts de l'Islam est la principale illustration de cet objectif; B. Rendre le musée accessible à tous les publics, avec un effort particulier en faveur des milieux défavorisés, des scolaires et des personnes en situation de handicap, afin de favoriser leur compréhension du musée et du palais : la mise en oeuvre du projet « Pyramide », qui comprend une rénovation et une extension des espaces d'accueil ainsi que la création d'espaces de médiation préalable à la visite et la création d'un parcours consacré à l'histoire du Louvre viendront concrétiser cette ambition ; C. Approfondir encore et toujours la connaissance de notre patrimoine, avec notamment l'ouverture de nouvelles galeries présentant le mobilier du xviiie siècle, par exemple.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Lefebvre

Circonscription: Hauts-de-Seine (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 15569 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Culture et communication Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 663 **Réponse publiée le :** 15 juillet 2008, page 6133